

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 5 mars 2015, Maison de Paroisse, 20h15

Monsieur **Vincent MOTTIER**, Président, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Madame et Monsieur les représentants de la presse ainsi que le public et leur souhaite la bienvenue à cette 1ère séance du Conseil communal de 2015. Puis il ouvre la séance et demande à la Secrétaire de procéder à l'appel.

Présents : Mesdames et Messieurs Violeta ARSIC STANOJEVIC, Eric BARROUD, Jean-Claude BONELLI, Marie-José BOURQUIN, Pascal BRUGGER, Joao CARDOSO, Jean-Daniel CHAMPAGNAC, Jean-Blaise CLAPASSON, Théophile CUCHE, Davide D'AMBROSIO, Patrick DE SEPIBUS, Dejan DOLENAC, Maurice FELLI, Luc FESSELET, Brock FIEDLER, Jean-Michel GIL, Bernard GRANDJEAN, André HEFTI, Blaise HEFTI, Eliane HUBERT, Eve KNECHT, Sébastien LIETTA, Jacques MANIGLEY, Silvano MELI, Catherine MOILLEN GIOBELLINA, John MORIER, Vincent MOTTIER, Jean-Robert NEVEU, Annelise NIKLES, Daniel NIKLES, Kimberly OPPENHEIM, Fabian PAVILLARD, René PAVILLARD, Eric PELLAUD, Serge PFISTER, Sonia RAUSIS, Jan SANDEN, Michel TAUXE, Philippe TAUXE, Philippe TISSOT-DAGUETTE, David VON FELTEN et Yvan ZBINDEN.

Excusés : Messieurs Jean-Luc FRIEDRICH, Serge MOREL, René VAUDROZ

Absents : -

Le premier appel fait constater la présence de 42 conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais.

1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2014

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2014 a été adressé à chaque Conseillère et Conseiller. Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité et sera suivi tel que proposé.

3. ASSERMENTATION

Monsieur Vincent MOTTIER n'a pas reçu de lettre de démission depuis la dernière séance du Conseil.



4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

DÉCÈS

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer le décès de 7 personnes habitant dans notre Commune. Il s'agit de Mesdames et Messieurs

Nadine HUGO
Rita BESSE
Daniel GREMAUD
Mariana GFELLER
Elisa GERBEX
Jean Pierre BRUNNER, ancien employé communal retraité
Iolanda THOMAS

Monsieur le Président prie l'assemblée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer la mémoire des disparus.

NAISSANCES

C'est avec plaisir qu'il souhaite la bienvenue à 6 nouveau-nés. Il s'agit de :

Oliver ROTH
Adrien PAVILLARD, fils de notre Conseiller Fabian PAVILLARD
Maxime MIKHALCHUK
Jules FIEDLER, fils de notre Conseiller Brock FIEDLER
Lilly-May ROD
Nina RADOSAVLJEVIC

Félicitations aux heureux parents.

Aucun rendez-vous électoral n'a eu lieu depuis notre dernier Conseil, le prochain se tenant ce dimanche 8 mars.

Monsieur le Président n'a participé à aucune représentation depuis la dernière séance.

RÈGLEMENT COMMUNAL

Chaque membre du Conseil devrait être en possession du nouveau règlement communal. Un grand merci à toutes celles et ceux qui ont œuvré à sa réalisation. Dès maintenant, ce règlement est le seul en vigueur pour nos séances.

TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS DU CONSEIL

Toutes les personnes souhaitant continuer à recevoir les documents version papier, sont priées de le signaler à notre secrétaire, sans quoi ces derniers vous seront adressés par courrier électronique aux adresses qui nous ont été communiquées.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Idéalement, il serait opportun que les rapports des commissions soient transmis dûment signés par le Président et le Rapporteur, une semaine avant la séance du Conseil, afin

de faire circuler l'information de manière adéquate auprès des commissaires et des groupes qui tiennent séance et également rationaliser les envois des documents par le bureau. Merci d'avance à chacun.

5. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ÉTUDIER LE PREAVIS 1/2015 : PPA – PLAN PARTIEL D'AFFECTATION "LES FEUILLES BIS" ET SON RÈGLEMENT

Monsieur Patrick DE SEPIBUS (LPT), Rapporteur de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité des membres présents d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'adopter le PPA – Plan Partiel d'Affectation "Les Feuilles bis" et son règlement,
2. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes démarches nécessaires pour mener ce projet à terme et, le cas échéant, à plaider devant toute instance,
3. de soumettre le PPA – Plan Partiel d'Affectation "Les Feuilles bis" et son règlement à l'approbation du Département du territoire et de l'environnement (DTE).

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

6. RAPPORT DES COMMISSIONS CHARGÉES D'ÉTUDIER LE PRÉAVIS 2/2015 : ÉQUIPEMENTS ET EXPLOITATION DE LA DÉCHARGE TERREUSE "LES FEUILLES – LE CREUX DU FLOT"

Monsieur Patrick DE SEPIBUS (LPT), Rapporteur de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité des membres présents d'accepter les conclusions du préavis.

Monsieur Jean-Claude BONELLI (LPT), Rapporteur de la Commission des Finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 600'000.-- pour financer les équipements et exploitation de la décharge terrestre "Les Feuilles – Le Creux du Flot",
 2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché,
 3. d'amortir cet investissement sur une période de 15 ans au maximum dès le budget 2016.
- 

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

7. RAPPORT DES COMMISSIONS CHARGÉES D'Étudier le Préavis 3/2015 : CRÉDIT D'OUVRAGE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE, UN RÉFECTOIRE ET UNE SALLE DE SPORT AU LIEU-DIT "CRETTEX-JAQUET"

Monsieur Pascal BRUGGER (LPT), Rapporteur de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis.

Monsieur Jean-Claude BONELLI (LPT), Rapporteur de la Commission des Finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic, fait part au nom de la Municipalité, de sa satisfaction et de sa fierté de pouvoir présenter ce jour, le projet de construction du collège. Ce ne fut pas une sinécure mais le but est atteint grâce à tous les membres du Conseil qui nous ont soutenu lors des différentes étapes du dossier, notamment à celles et ceux qui se sont battus pour le lieu d'implantation et également apporter des améliorations au projet.

Six entreprises ont soumissionné pour cet appel d'offres et le Marché a été remporté par l'entreprise Batineg SA à Genève. Le Comité de pilotage, composé de Batineg SA, du bureau Vallat & Partenaires SA (BAMO), de Monsieur Richard CALDERINI, Municipal et lui-même, a dorénavant la mission de finaliser le projet en collaboration avec la Commission ad hoc. Il doit notamment trouver une solution économique qui permettrait de construire une salle de sport "type VD2" et étudier diverses opportunités énergétiques dans l'esprit du label Cité de l'énergie et du postulat déposé lors de la séance du Conseil du 26 juin 2014.

Le contrat avec Batineg SA sera vraisemblablement signé en mars prochain. Une présentation du projet à la Commission ad hoc aura lieu le 24 mars à 19h00, à laquelle le ou les dépositaires du postulat à la question énergétique sont conviés également.

La mise à l'enquête publique est prévue d'ici la mi-avril 2015 et le début des travaux de terrassement est envisagé pour la mi-mai. Les infrastructures pourront être remises à l'utilisateur au mois d'août 2016 à la condition que le chantier soit hors d'eau et hors d'air pour Noël 2015. Dans le cas contraire, l'ouverture sera reportée à janvier 2017.

Monsieur Serge PFISTER rappelle que le projet actuel prévoit la construction d'une salle de gym "de type VD1", qui est le minimum exigible. Cette salle présente une surface de 288m², suffisante pour une école primaire mais ne permettant pas d'activités sportives de plus grandes ampleurs. Durant la séance avec la Commission ad hoc et la Commission des finances, la Municipalité a communiqué qu'une discussion était en cours avec l'entreprise mandatée, dans le but de construire avec un surcoût raisonnable de quelques centaines de milliers de francs, une plus grande salle de sport, "de type VD2" représentant une surface de 390m² au sol, soit 1/3 de plus que la VD1. Le Forum Socialiste soutient entièrement cette démarche et souhaite vivement que notre nouveau collège soit équipé d'une véritable salle de sports.



La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion et lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 14'460'000.-- afin de financer le projet de construction d'un établissement scolaire, un réfectoire et une salle de sport au lieu-dit "Crettex-Jaquet",
2. de charger la Municipalité d'adjuger les travaux en Entreprise Totale,
3. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché,
4. d'amortir cet investissement sur une période de 15 ans au maximum dès le budget 2017.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

8. RAPPORT DES COMMISSIONS CHARGÉES DE L'ETUDE DU PRÉAVIS NO 4/2015 : LEYSIN 2020 – CRÉATION D'UN FONDS D'INVESTISSEMENTS POUR LITS CHAUD

En préambule et comme chacun le sait, trois de nos conseillers communaux sont administrateurs auprès de la société Télé Leysin – Col des Mosses – La Lécherette SA (TLML) en les personnes de Messieurs Jean-Claude BONELLI, René VAUDROZ et André HEFTI. Ces derniers voudront bien s'abstenir lors du vote concernant ce préavis.

Toutefois, il est proposé qu'ils puissent, le cas échéant, s'exprimer durant les débats et apporter leurs connaissances du dossier, ceci avec toute la retenue nécessaire.

Cette démarche est soumise au vote et acceptée.

Monsieur Fabian PAVILLARD (ENT), Rapporteur de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose d'ajouter un amendement au point 3 qui dit qu'une convention, "rédigée en collaboration avec la Commission des finances," et d'accepter à l'unanimité les conclusions du préavis.

Monsieur Jean-Claude BONELLI (LPT), Rapporteur de la Commission des Finances, donne lecture du rapport qui propose à la majorité, lui-même s'étant abstenu pour les raisons susmentionnées, d'accepter les conclusions du préavis.

Monsieur le Président ouvre la discussion concernant la proposition d'amendement.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et lit l'amendement qui serait ajouté au point 3 du préavis qui est :

- d'autoriser la Municipalité à conclure avec Télé-Leysin Leysin – Col des Mosses – La Lécherette SA, une convention,

"rédigée en collaboration avec la Commission des finances,"

réglant les divers aspects du prêt consenti, tels que figurant dans le présent préavis".

Cet amendement est soumis au vote et accepté.



Il ouvre la discussion concernant le préavis proprement dit.

Monsieur Eric BARROUD relève que cette séance est historique puisque le Conseil va certainement accepter pour plus de 20 millions d'investissements dans notre village. Il s'en réjouit car nous sommes sur le point de poser les jalons pour l'avenir, notamment avec la construction du collège et également avec ce préavis qui concerne un autre aspect, tout aussi important, de la vie de notre commune. Il félicite la Municipalité pour son ouverture, son esprit d'entreprise et cette vision à long terme. Ce préavis n'est qu'une étape mais il est certainement le moteur des nombreux futurs projets qui lui sont liés. Il est nécessaire de garder l'esprit ouvert et être prêt à faire des pas supplémentaires dans différentes directions.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion et relit les conclusions du préavis amendé.

1. d'autoriser la Municipalité à consentir à Télé Leysin – Col des Mosses – La Lécherette SA un crédit de fr. 5'500'000.--,
2. d'autoriser, pour ce faire, la Municipalité à financer ce prêt par un prélèvement sur les liquidités courantes
3. d'autoriser la Municipalité à conclure avec Télé Leysin – Col des Mosses – La Lécherette SA une convention, rédigée en collaboration avec la Commission des finances, réglant les divers aspects du prêt consenti, tels que figurant dans le présent préavis,
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes en relation avec l'opération financière proposée.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à la majorité.

9. NOMINATIONS

Commission de gestion

Monsieur le Président a reçu un courriel de Madame Violeta ARSIC-STANOJEVIC dont il donne lecture.

Au Président du Conseil communal de Leysin

Leysin, le 15 janvier 2015

Démission de la commission de gestion

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Par la présente, je souhaite vous faire part de ma décision de démissionner de la Commission de gestion. En effet, ma situation personnelle et professionnelle ne me laisse plus le temps d'exécuter les tâches de la Commission.



En espérant pouvoir faire partie de la Commission dans le futur, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Violeta Arsic-Stanojevic

Madame Eliane HUBERT propose, au nom de l'Entente, Monsieur René PAVILLARD, en remplacement de Madame Violeta ARSIC-STANOJEVIC.

Ce dernier est élu à l'unanimité.

10. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Alpes Vaudoises 2020 – préavis no 04/2015

En ce qui concerne le dossier Alpes Vaudoises 2020, une décision a été prise par le Conseil d'Etat. Les Syndics des 9 communes concernées seront vraisemblablement orientés de sa décision dans le courant de la semaine prochaine. S'en suivra une conférence de presse afin de communiquer ces résultats. Le concept Alpes Vaudoises 2020 présente 4 objectifs stratégiques qui sont : la diversification touristique, la mobilité, l'hébergement et les remontées mécaniques. Une série de mesures ont été déposées concernant ces 4 objectifs, dont la question des lits chauds. La décision prise ce soir abonde dans ce sens. A terme, ce fonds d'investissements devra être doté de 15 à 18 millions de francs et la Commune injectera 5,5 millions de francs lorsque l'intégralité des montants aura été réunie. Il ne s'agit pas d'un endettement puisque cette somme sera prélevée de la trésorerie communale. Ce prêt sera remboursé avec les garanties d'usage sous le contrôle de la Commission des finances. L'équilibre est le leitmotiv de la Municipalité et la Commune doit en quelque sorte, devenir le moteur du dynamisme touristique en favorisant les emplois et en assurant la pérennité économique.

Bourse communale

Madame Dominique Léglise nous quitte pour le 30 avril prochain et la Municipalité a décidé d'engager Monsieur Gilles Coquoz en qualité de Boursier communal. Son contrat démarre au 1^{er} mai 2015 mais il sera en formation à la bourse communale dès le 1^{er} avril prochain. Agé de 51 ans, Monsieur Coquoz est divorcé, père de 3 enfants et habite Bulle. De 1980 à 1988, il a suivi un apprentissage d'employé de commerce auprès de l'agence immobilière Régis SA à Fribourg avant d'y être ensuite engagé en tant qu'employé de commerce. Par la suite, il a travaillé durant 14 ans comme responsable de la comptabilité au Garage Spicher & Cie Autos SA à Fribourg, puis 3 ans comme responsable de la comptabilité à Fromage Chaudron SA à Bulle et Muraz. Depuis 2005, il est Chef des finances, de l'administration et des ressources humaines, avec plus de 160 employés, auprès du groupe RG Automobiles SA à Granges-Paccot, anciennement Garage Spicher & Cie Autos SA. La délocalisation de son entreprise à Zürich l'a poussé à postuler à Leysin. Monsieur Coquoz a été Président du Conseil communal de Bulle et a présidé durant 5 ans la Commission des finances.

11. INTERPELLATIONS

Aucune.



12. POSTULATS

Monsieur le Président a reçu un Postulat de Monsieur Bernard GRANDJEAN (For Soc) et le prie d'en donner lecture.

Postulat lié au préavis 04/2015

Leysin 2020 – création d'un fonds d'investissements pour lits chauds

Réflexion et rapport concernant le développement de logements à loyers modérés

Suite à l'acceptation du préavis 04/2015 par le Conseil communal de Leysin du 5 mars 2015, je dépose le postulat suivant :

Il serait souhaitable que la Municipalité de Leysin s'intéresse à la création et au maintien de logements à loyers modérés sur le territoire de notre commune, en lien direct avec le renforcement du nombre de lits marchands dans notre région, puisqu'il ne s'agira pas seulement de proposer une offre hôtelière diversifiée, mais également de permettre aux employés que le projet ne manquera pas d'attirer, de pouvoir se loger à Leysin.

La création de logements à loyers modérés devrait être projetée en parallèle avec la réflexion menée par la Municipalité concernant le développement touristique et économique évoqué par le préavis 04/2015. Il me paraît judicieux de proposer à la Municipalité de mener une réflexion et de produire un rapport à ce sujet.

Bernard Grandjean

Monsieur le Président ouvre la discussion en vue de la prise en considération ou non de ce postulat.

Monsieur le Syndic remercie Monsieur GRANDJEAN d'avoir transmis le postulat antérieurement à la Municipalité. Il propose dans une première phase, de cibler les besoins de la population, puis étudier l'opportunité de créer des appartements dans les anciens bâtiments scolaires.

Monsieur GRANDJEAN est tout à fait satisfait et se réjouit de cette mise en pratique puisqu'elle correspond à ce qui est demandé dans ce postulat.

Monsieur Eric BARROUD soutient totalement la démarche de Monsieur GRANDJEAN et souligne la pertinence du postulat, qui astreint la Municipalité à une réflexion sans être contraignant et qui ne freine pas le projet d'investissement. Il encourage tous les membres à adopter ce postulat.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion et rappelle le processus et les différentes options possibles du postulat.

La prise en considération immédiate de ce postulat sans renvoi à une commission ad hoc est soumise au vote et acceptée.

L'adoption de ce postulat est soumise au vote et acceptée. Ce dernier suivra la voie prévue par l'article 61 du Règlement du Conseil communal.

13. MOTIONS

Aucune.



14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Préavis no 04/2015

Au nom de Télé Leysin – Col des Mosses – La Lécherette SA, Monsieur André HEFTI (Président de TLML SA) remercie tous les membres du Conseil d'avoir accepté le préavis no 04/2015 présenté par la Municipalité. Cette ouverture d'esprit et cette vision du futur va permettre de faire évoluer la problématique des lits chauds. Il est impératif de stopper ce phénomène et TLML SA s'emploiera à utiliser ces fonds de manière intelligente afin de faire progresser l'économie de notre Commune.

Site internet communal

Monsieur Serge PFISTER regrette que les préavis concernant cette séance, particulièrement celui de la construction du collège, n'aient été publiés approximativement que 48 heures avant le Conseil. Il demande donc, qu'à l'avenir les préavis soient consultables sur le site plus rapidement.

Préavis no 03/2015

Monsieur Bernard GRANDJEAN se félicite de l'excellente qualité de collaboration qui prévaut entre l'exécutif et le législatif concernant le préavis no 03/2015. Grâce à la diligence de la Municipalité, la Commission chargée de l'étude de la construction du collège a pu faire un excellent travail et transmettre une série de questions qui la préoccupait à l'Entreprise Totale. Il s'agit d'un très bon signe politique.

Monsieur le Président informe que la prochaine séance du Conseil communal est fixée au jeudi 25 juin 2015 à 20h15.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour épuisé, il demande à Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder au contre-appel qui fait constater la présence de 42 conseillers.

Il vous remercie de votre attention ainsi que la Municipalité pour sa présence, souhaite à toutes et à tous une bonne soirée et clôt cette assemblée.

La séance est levée à 21h15.

Leysin, le 5 mars 2015

Pour le Conseil communal :
 Le Président : Vincent MOTTIER
 La Secrétaire a.i.: Corinne DELACRETAZ

